

## Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2016

### **Le Médiateur des entreprises et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables : Deux expertises combinées au service de l'innovation**

**Philippe ARRAOU, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) et Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises, ont signé ce jour une convention de partenariat qui vise à renforcer la coopération entre les deux institutions.**

Cette convention est née de la volonté commune de combiner les expertises de la Médiation des entreprises et du CSOEC au service de l'écosystème des entreprises innovantes (start-ups, PME, ETI) désireuses de valoriser leurs travaux de R&D et d'Innovation au titre du CIR-CII.

Alors que jusqu'à présent les deux institutions collaboraient de manière ciblée sur ce sujet, cette convention a pour objectif d'associer plus largement le CSOEC et les experts-comptables aux travaux de la Médiation des entreprises, autant dans le cadre de la médiation que dans la gestion du dispositif de référencement des acteurs de conseil en CIR-CII qu'il anime.

En signant cette convention, la Médiation des entreprises s'engage à sensibiliser le CSOEC aux actions de médiation et à orienter vers les experts-comptables, les entreprises innovantes qui la saisissent en raison de difficultés financières et comptables, inhérentes à la valorisation du CIR-CII.

De son côté, le CSOEC s'engage à relayer auprès de ses membres l'information relative aux services de la Médiation des entreprises, et à apporter son soutien à la mission d'accompagnement des entreprises innovantes qu'elle remplit.

Cette convention prévoit enfin la mise en œuvre d'actions communes de sensibilisation (conférences, guides etc.).

Pierre PELOUZET : « *Je me félicite de la signature de cette convention qui va permettre de diffuser, via le CSOEC et ses experts-comptables, la culture de la médiation auprès des PME qui rencontrent des difficultés soit d'ordre contractuel, soit avec l'administration dans le cadre du CIR-CII. Cette convention est le point de départ d'une collaboration étroite entre les experts-comptables, l'Ordre et la Médiation des entreprises sur d'autres sujets communs tels que les problèmes de trésorerie, l'affacturage inversé ou les délais de paiement* ».

Philippe ARRAOU : « *Ce partenariat avec la Médiation des entreprises permet de conforter le rôle des experts-*

*comptables auprès des entreprises innovantes. Au-delà des recherches d'opportunités en termes d'aides et de financements spécifiques, l'expert-comptable doit être aussi un incitateur à l'innovation. Il accompagnera et conseillera son client tout au long de sa démarche stratégique d'innovation : investissement, financement, statut de jeune entreprise innovante, crédit d'impôt recherche, outils de pilotage, prévention des difficultés... Ces dispositifs sont encore trop peu connus des chefs d'entreprise. Or, ce sont les experts-comptables qui peuvent repérer ces entreprises à potentiel, les orienter vers les bons dispositifs, les inciter à se regrouper et à innover, et être à leurs côtés en cas de difficultés. »*

#### **A propos du Médiateur des entreprises**

*Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques et privées afin de résoudre leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Enfin, présent aux côtés de porteurs de projets innovants, il contribue par ses actions à améliorer le fonctionnement complexe de la chaîne Recherche & Développement, innovation, et les relations entre les multiples acteurs qui la composent.*

[www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

#### **A propos de l'Ordre des experts-comptables**

*L'Ordre des experts-comptables rassemble 20 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires, pour un marché de plus de 11.5 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.*

[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

#### **Contacts presse :**

##### **Médiation des entreprises**

André PIERARD

01 53 17 87 97

[andre.pierard@finances.gouv.fr](mailto:andre.pierard@finances.gouv.fr)

##### **CSOEC**

Justine LIZIARD

01 44 15 60 80

[jliziard@cs.experts-comptables.org](mailto:jliziard@cs.experts-comptables.org)